

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

**Absente excusée** :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **38. Location du Théâtre de la Gobinière : proposition de remise gracieuse aux compagnies Théâtre de l'entracte et La petite main**

---

### ***Monsieur le Maire rapporte :***

La compagnie *Théâtre de l'Entracte* a réservé le théâtre de La Gobinière pendant les fêtes de fin d'année afin d'y proposer des représentations. Cette formule devait permettre de tester l'impact d'une proposition de ce type à ce moment de l'année, en vue d'une éventuelle pérennisation pour apporter une animation culturelle et festive sur le site de La Gobinière qui avait conservé un certain nombre de décors mis en place pour les Flâneries de Noël.

Mais le fort regain de l'épidémie de Covid 19, dû au variant Omicron, a découragé beaucoup de spectateurs, ici comme ailleurs, de fréquenter des salles de spectacles et des cinémas, l'essentiel des préoccupations à ce moment-là étant d'éviter tout risque de contamination pour les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Cette situation a entraîné pour la compagnie du *Théâtre de l'Entracte* et son partenaire « Jeune public », la compagnie *La petite main*, un déficit cumulé de 8429,28 €.

Le *Théâtre de l'Entracte* sollicite donc un geste de la Ville d'Orvault consistant en une remise partielle du montant de la location du théâtre de La Gobinière.

Ce geste ne peut être consenti sur les prestations SSIAP, ces prestations ayant été payées par la Ville, avec refacturation aux deux compagnies.

Le montant global de la location de la salle s'est élevé à 3759 €, facturé moitié/moitié à chacune des deux compagnies.

Compte tenu des conséquences sur les comptes de ces compagnies, et considérant que leur prise de risque initiale n'avait pu intégrer un tel scénario sanitaire, il est proposé de leur consentir une remise globale de 2 000 €, répartie en 2 parts égales. Les 1 759 € restants couvrent amplement les frais réels supportés par la Ville pour cette mise à disposition.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ACCORDER**, sur le montant de leur réservation du Théâtre de La Gobinière du 24 au 31 décembre 2021 :
  - Une remise de 1 000 € à la compagnie *Théâtre de l'Entracte*
  - Une remise de 1 000 € à la compagnie *La Petite main*

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 29 MARS 2022  
Et par publication le :

29 MARS 2022

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 29 mars 2022  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**

